SECTEUR PRIVÉ

Travailler ensemble pour un partenariat efficace

TABLE DES MATIÈRES

02 Que signifie être un partenaire du GPE ?

- 02 En bref
- 03 Comment le secteur privé contribue à un partenariat efficace
- 03 Le rôle du secteur privé dans les activités du GPE au niveau national
- 04 La responsabilité du secteur privé
- 05 L'engagement du secteur privé en pratique et comment participer

07 Ressources

QUE SIGNIFIE ÊTRE UN PARTENAIRE DU GPE ?

EN BREF

La crise mondiale de l'apprentissage continue de menacer l'avenir de millions d'enfants et de limiter les progrès économiques des pays à faible revenu. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés jusqu'ici et que des millions d'enfants supplémentaires sont scolarisés et apprennent, la crise de l'apprentissage s'amplifie du fait de la croissance démographique, des problèmes auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs, des catastrophes naturelles et des pandémies. Nouer des partenariats avec le monde des affaires peut aider à résoudre les problèmes qui empêchent de nombreux pays à offrir une éducation de qualité à des millions d'enfants.

Le GPE est bien placé pour tirer parti de l'expertise du secteur privé et faire entendre sa voix dans les processus de planification et d'élaboration des politiques au niveau national, ainsi qu'en s'engageant dans des forums mondiaux et des initiatives multipartites. Les partenariats industriels, les groupements d'entreprises et les entreprises individuelles sont encouragés à partager leur expertise et leurs ressources, afin de contribuer à la transformation des systèmes éducatifs pour les adapter aux réalités de ce XXIe siècle, et d'identifier des solutions innovantes pour faire progresser les possibilités d'apprentissage de qualité pour tous les enfants.

Comment le secteur privé contribue à un partenariat efficace

Le secteur privé peut aider à résoudre les nombreux défis que le secteur de l'éducation doit relever. Grâce à des initiatives de responsabilité sociale des entreprises par exemple, il est possible de trouver des solutions pour dispenser des contenus et des services éducatifs efficaces et d'établir des liens pertinents entre l'éducation et les possibilités d'emploi.

Convaincu que la collaboration inclusive est le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats en matière de développement, le GPE cherche à mobiliser les partenaires dans cette optique. Les partenaires du secteur privé peuvent s'engager dans le partenariat tant au niveau national qu'au niveau mondial.

Le GPE est régi par un Conseil d'administration multipartite composé de groupes constitutifs représentant tous les partenaires, y compris le secteur privé. Chaque groupe constitutif désigne un membre pour le représenter au Conseil d'administration du GPE, ainsi que son suppléant. Ils peuvent également désigner des membres pour les représenter au sein des comités de gouvernance du GPE. Les représentants du secteur privé au Conseil d'administration et dans les différents comités du GPE consultent les membres de leur groupe constitutif sur les décisions et les stratégies proposées, et conviennent des contributions à apporter dans les structures de gouvernance du GPE. Pour savoir qui représente le secteur privé au Conseil d'administration (membre et membre suppléant), veuillez cliquer ici. Vous pouvez également en apprendre davantage sur la représentation dans les comités du Conseil d'administration du GPE.

Par sa présence au Conseil d'administration du GPE, le secteur privé contribue et donne son avis sur les stratégies, les politiques et les actions du GPE. Il participe également à la supervision des progrès du plan stratégique du GPE et veille à ce que le GPE façonne et prenne activement part au débat mondial sur l'éducation.

Le Secrétariat du GPE travaille en étroite collaboration avec des réseaux et associations tels que la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation et diverses coalitions et réseaux nationaux et internationaux d'entreprises, afin de soutenir l'engagement du monde des affaires dans le secteur de l'éducation.

Dans les pays partenaires du GPE, la participation et l'engagement des partenaires du secteur privé dans les groupes locaux des partenaires de l'éducation contribuent à renforcer les systèmes éducatifs et permettent d'offrir des services éducatifs de manière efficace et équitable. Disposer de voix plus nombreuses et plus représentatives des réalités du partenariat lors des débats sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et plans sectoriels de l'éducation peut contribuer à créer des systèmes éducatifs qui répondent mieux aux besoins et aux difficultés auxquels font face les enfants, les parents et les enseignants. Cela permet de créer un plus large consensus autour des priorités et des réformes politiques à mettre en œuvre, permettant de favoriser un changement et un impact significatifs au niveau du système.

L'engagement des partenaires du secteur privé au niveau national peut aider à maximiser les ressources, afin d'obtenir un impact sur le système éducatif. Le secteur privé peut apporter des perspectives uniques aux discussions sur les politiques et la planification au niveau national. Le monde des affaires peut jouer un rôle essentiel en contribuant au financement national, en améliorant l'efficacité et en comblant les lacunes en matière de politique et de responsabilité. Il peut le faire en partageant ses expériences, ses connaissances, son expertise et ses ressources.

L'alignement des investissements du secteur privé sur les systèmes nationaux offre des possibilités uniques de soutenir le financement, la politique, la stratégie, les réformes, la mise en œuvre et la coordination au niveau national.

Le rôle du secteur privé dans les activités du GPE au niveau national

De nombreux pays partenaires du GPE collaborent avec le monde des affaires aux côtés des partenaires de développement pour relever les défis systémiques, notamment à travers des financements. Toutefois, comme pour les autres parties prenantes au sein du partenariat, la position du secteur privé et sa capacité à mener des actions, à s'engager et à influencer varient d'un pays partenaire à l'autre. Le secteur privé peut soutenir l'impact au niveau du système de diverses manières, notamment :

- En tirant activement parti des innovations du secteur, de l'expertise spécialisée, des ressources et des réseaux pour s'attaquer à certains des problèmes les plus urgents auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs. L'inclusion du secteur privé dans le dialogue au niveau national peut également contribuer à surmonter certains problèmes ;
- En finançant la recherche de pointe et le diagnostic des défis sectoriels axé sur les technologies pour soutenir les ministères de l'éducation dans leurs efforts à résoudre des problèmes auxquels sont confrontés les systèmes tels que celui des données ;
- En apportant un soutien significatif et efficace à l'analyse sectorielle et à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans sectoriels de l'éducation élaborés par les gouvernements ;
- En soutenant les gouvernements dans la mise en œuvre de stratégies visant à augmenter les contributions du secteur privé et les aligner sur les priorités du pays ;
- En apportant un soutien aux gouvernements dans leurs efforts de renforcement des environnements politiques et réglementaires pour une meilleure participation du secteur privé à l'éducation (services de base et auxiliaires) ;
- En plaidant en faveur des droits, des besoins et de l'inclusion des populations vulnérables et marginalisées, ainsi qu'en faveur de l'augmentation des budgets de l'éducation, de la prévisibilité du financement et de la répartition équitable des ressources, afin de permettre à tous les enfants de bénéficier de possibilités d'apprentissage de qualité ;
- En soutenant l'éducation dans les situations de conflit. Plus de soixante pour cent des financements du GPE sont destinés à des contextes fragiles et touchés par des conflits dont les réalités posent des défis importants aux opérations et aux investissements des secteurs public et privé. Le partenariat avec le secteur privé peut soutenir de nouvelles façons de tirer parti et d'optimiser les financements et les ressources, notamment en ce qui concerne le développement de la main-d'œuvre ;
- En rejoignant le groupe constitutif du secteur privé au Conseil d'administration du GPE, géré par la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation. Cela contribuera à accroître l'engagement du monde des affaires dans le secteur de l'éducation.

La responsabilité du secteur privé

En 2019, le Conseil d'administration du GPE a adopté une « matrice de responsabilité » qui clarifie ce qui est attendu des différentes parties prenantes du GPE, afin de permettre au partenariat de réaliser sa vision et ses objectifs.

La relation entre le GPE et ses partenaires du secteur privé est régie par les dispositions suivantes :

- La Charte du GPE qui souligne le rôle unique et complémentaire que le secteur privé peut jouer pour renforcer le plaidoyer, le dialogue politique et le processus de planification de l'éducation dans les pays partenaires ;
- Les principes du GPE sur la participation des entreprises qui suggèrent des rôles possibles pour la communauté des affaires aux niveaux national et mondial. Ils soutiennent également la transparence et la responsabilisation de toutes les parties engagées dans des partenariats avec les gouvernements des pays partenaires ;
- Le guide pour éviter les conflits d'intérêts - lignes directrices pour l'engagement avec les entreprises (en anglais) qui propose des notes explicatives supplémentaires sur les conflits d'intérêts potentiels liés à l'engagement des entreprises au sein du GPE ;
- La stratégie d'engagement du secteur privé au sein du GPE (en anglais) qui résume l'engagement du secteur privé au sein du GPE au niveau national et mondial. Elle présente également les éléments essentiels à une collaboration fructueuse entre le GPE et les entreprises qui gagneraient à investir dans le secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes éducatifs au niveau national.

Au niveau national, les partenaires du secteur privé sont censés faire progresser les résultats du secteur de l'éducation et doivent notamment :

- Adhérer aux politiques et aux approches des gouvernements nationaux souverains et les respecter dans le cadre des paramètres convenus par le partenariat ;
- S'engager pour une finalité commune au GPE et au secteur privé, sur base d'activités concrètes et en accordant une attention particulière à la transparence, afin de garantir qu'aucune entreprise n'obtienne une information ou un positionnement unique ;
- Poursuivre l'engagement au niveau des pays en vue de garantir un impact au niveau des systèmes et d'améliorer les résultats scolaires ;
- Ancrer l'engagement et les activités dans des mécanismes tels que les groupes locaux des partenaires de l'éducation ;
- Soutenir les efforts visant à atteindre les buts et objectifs visés par l'ODD 4 en fonction des besoins et priorités des pays.

L'engagement du secteur privé en pratique et comment participer

Il existe plusieurs façons de s'informer pour rejoindre les processus du GPE dans un pays donné :

- Vous pouvez trouver des informations sur l'engagement du GPE dans un pays en cliquant sur la section « Où nous travaillons » sur le site web du GPE, puis en identifiant le pays. Le partenaire assumant le rôle d'agence de coordination et la personne contact du Secrétariat pour le pays y seront indiqués. Une copie du plan sectoriel de l'éducation du pays sera disponible, ainsi que les documents relatifs aux financements du GPE. Ces documents permettent d'évaluer les domaines potentiels d'alignement des priorités des entreprises en matière de responsabilité sociale et de partenariats avec le gouvernement.
- Si un partenaire du secteur privé travaille avec le ministère de l'Éducation, la meilleure approche consisterait à s'enquérir des modalités de participation ou de représentation du groupe local des partenaires de l'éducation auprès dudit ministère, tout en veillant à respecter les directives du GPE pour éviter les conflits d'intérêts lorsqu'il est directement fait mention du GPE.
- Vous pouvez également contacter le responsable-pays au niveau du Secrétariat du GPE pour demander si les partenaires du secteur privé sont représentés au sein du groupe local des partenaires de l'éducation ou collaborent avec le GPE d'une manière quelconque. Vous pourrez ainsi obtenir des conseils sur la manière de vous impliquer.
- Dans le cas où plusieurs partenaires du secteur privé sont actifs dans le secteur de l'éducation d' un pays, il peut leur être conseillé de coordonner leur représentation au sein du groupe des partenaires de l'éducation.
- Dans les pays où le secteur privé a un accès limité au dialogue politique et aux opportunités de planification, le GPE - notamment par l'intermédiaire de l'équipe en charge de la collaboration avec le secteur privé au sein du Secrétariat - peut soutenir un meilleur accès et aider à rassembler les partenaires autour des domaines prioritaires du plan sectoriel national.

RESSOURCES

Guide des procédures dans les pays

Principes pour des groupes locaux des partenaires de l'éducation efficaces

Outils d'auto-évaluation et de performances des GLPE

Mandat du Secrétariat du GPE au niveau des pays

Aperçu de la stratégie du secteur privé (en anglais)

Table ronde sur les solutions aux problèmes de données dans l'éducation (en anglais)

Principes du GPE sur la participation des entreprises

Éviter les conflits d'intérêts (en anglais)

Stratégie d'engagement du GPE avec le secteur privé (en anglais)

Partage de connaissances et d'innovations (KIX)

SECTEUR PRIVÉ

Travailler ensemble pour un partenariat efficace

GPE Transformer l'éducation